

Comité Technique Local du 1^{er} décembre : la CGT ne siègera pas en première lecture !

Toulouse, le 28 novembre 2016

Le 15 novembre, alors qu'un agent sur trois était en grève, le directeur a renvoyé ses réponses aux interrogations des personnels, au comité technique local du 1^{er} décembre, aux seuls représentants des personnels. La CGT Finances Publiques 31 ne siègera pas à cette première convocation. Nous mettrons à profit cette journée pour construire la mobilisation avec les personnels.

Voici une courte analyse **des pitoyables documents** transmis aux organisations syndicales :

PONTS NATURELS :

La direction propose pour 2017 : le vendredi 26 mai (Ascension) et le lundi 14 août (Assomption).

Une fois de plus, la direction oublie de préciser que les personnels relevant du module horaire à 35 heures (Berkani, contractuel...) bénéficient d'autant d'autorisation d'absence que de ponts naturels. Depuis toujours, **la CGT revendique ce mode de financement pour l'ensemble des personnels.**

PCE COLOMIERS :

M Bès avait « lâché » la suppression de l'antenne du PCE de Colomiers aux personnels grévistes rassemblés le 15 novembre.

Verbatim : « *les constats qui ont conduit à revoir l'affectation des effectifs de l'antenne de MURET sur le site du MIRAIL sont transposables à l'antenne de COLOMIERS* ».

Une fois de plus, nous alertons les personnels que **toute restructuration de service est appelée à se généraliser.**

Alors que l'expertise « constitue une part importante de l'activité des PCE », cette dernière est, une nouvelle fois, éloignée des services. Le document évoque l'expertise de l'ICE en direction des SIE mais quid de celle apportée aux SIP ?

Sur le Mirail qui doit accueillir le PCE Colomiers, la charge de travail est déjà très importante. De multiples difficultés sont signalées par les personnels. L'extension de ce service ne contribuera pas à les résorber... **Mais la direction ne dit rien sur les emplois !!!**

De même, aucun plans concernant l'installation des personnels transférés ! Quand on connaît les contraintes de locaux du Mirail, où va-t-on les installer ?

DOCTRINE D'EMPLOI DES GARDIENS CONCIERGES :

La DRFiP profite d'une mise à jour de la circulaire relative aux agents techniques et des départs en retraite de gardien **pour sacrifier la sécurité des bâtiments et des personnes.** Pour ce CTL, elle nous présente uniquement les doctrines d'emploi des gardiens concierges sans aucune réflexion globale sur la sécurité. Toujours et encore des diminutions de personnels qui entraîneront la fin d'une véritable surveillance les nuits et les week-ends. Pire, malgré les arguments des collègues concernés, les horaires d'ouverture des bâtiments ou leurs mises sous alarme ne sont dictés que par les demandes des cadres supérieurs. Exemple, place Occitane, les nouveaux horaires vont probablement obliger le restaurant administratif à ouvrir plus tard... **uniquement pour permettre à un ou deux cadres supérieurs (ou de « haut niveau » selon l'ancien directeur) de rester après 19h30 !!!!**



CONSULTATION DES PERSONNELS DE LA RUE DES LOIS SUR LA PLAGE VARIABLE :

La CGT demande depuis des années que les personnels soient consultés régulièrement sur les choix des horaires, notamment compte-tenu des nombreuses restructurations. Quand un service entier arrive dans un bâtiment, il est légitime que les nouveaux collègues puissent voter sur leurs horaires.

La CGT a réussi à faire respecter le droit des personnels pour la rue des lois. La direction consulte enfin les agents !

Le combat reste à mener pour tous les autres sites ayant subi des changements (le site de Colomiers, la paierie régionale...).

MISE EN PLACE DU PÔLE PENAL INTERREGIONAL :

Double peine. Rien sur les emplois !!! Rien sur le calibrage des charges de travail !!!

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS :

Colomiers, encore une fois, pépinière d'expérimentation ! **Après le rapprochement SIP-CDIF, la caisse commune, voici l'accueil debout et l'accueil sur rendez-vous !**

Alors qu'on ne reçoit plus que quatre jours par semaine, l'accueil sur rendez-vous va encore diminuer l'accès des populations les plus fragiles à nos services.

Cette expérimentation générera une charge supplémentaire de travail dans des services déjà débordés : les agents seront tenus de rappeler les contribuables avant de valider leur RDV (contre-appel) et devront gérer l'agenda de RDV. Tout ça à effectif constant, voire en diminution !

Elle sera, également, source de conflit potentiel. En effet, dans l'immédiat, seul l'accueil fiscal du SIP est concerné par cette expérimentation. Par exemple, un usager sera reçu sans RDV pour une question professionnelle ou foncière alors qu'un autre venant pour une question fiscale se verra proposé **un rendez-vous en deuxième semaine.**

Mais « en fonction de la situation, un encadrant pourra toujours faire appel à du renfort afin d'ouvrir, ponctuellement, un bureau de réception sans RDV ».

Il faut vraiment qu'on nous explique en quoi l'accueil sur rendez-vous ou le libre service (l'usager seul devant un ordinateur) améliorera le dispositif d'accueil des usagers ?

Une nouvelle fois, un projet de réorganisation de service sans présentation de plan et une formation au rabais (e-formation) !



MISE EN APPLICATION DE LA MODIFICATION DES RAN :

La CGT porte la révision de la cartographie des RAN depuis leur mise en place, notamment celle de Toulouse.



La direction propose les évolutions suivantes :

- la RAN de Toulouse sera constituée de tous les services à Toulouse plus la trésorerie mixte d'Aucamville ;
 - la RAN de Colomiers regroupera les trésoreries urbaines de Blagnac, Cugnaux, Grenade et Fronton ;
 - la RAN de Balma comprendra les trésoreries de l'Union, Castanet, Caraman-Lanta, Montgiscard-Bazièges, Nailloux, Revel et Villefranche de Lauragais.
- Les RAN de Muret et Saint-Gaudens restent inchangées.

Rappelons que la tendance nationale est à la fusion des RAN. Mais pour la CGT, même si cette modification va dans le bon sens, elle ne va pas assez loin. **La CGT revendique des affectations plus fines à la commune.** Elle s'oppose aux affectations « ALD » (à la disposition du directeur) quasiment systématiques.

Nous serons vigilants quant aux situations particulières des collègues concernés par les modifications.

